

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2023**

APRES REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que 14 nominations au titre de la promotion interne sont intervenues dans le grade d'agent de maîtrise dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 7 inscriptions sur liste d'aptitude suite à examen professionnel,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que les intéressés ont satisfait à l'examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 1° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

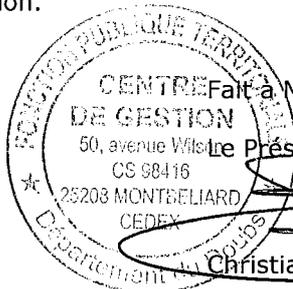
**BRISEBARD Maxime
BRULEY Arnaud
CLERGET Cyrille
CONTEJEAN Romain
GROSS Ingrid
LOIGET Mathieu
RICHARD Jean-Paul**

Cette liste prend effet au 01/03/2023.

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département,

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à MONTBELIARD, le 21 février 2023

Le Président

Christian HIRSCH